COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

Etaient Présents, 50 titulaires, 7 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

Paule BERGES, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, France JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Cédric LAPRUN, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, , Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maité POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs	: .	André	BE

ERNOS à Jean-Pierre TERUEL Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET Fabienne MENE-SAFFRANE à

Marc OXIBAR

Jacques NAYA à Jean-Jacques DALL'ACQUA

Maylis DEL PIANTA à Denise MICHAUT Henriette BONNET à Michel ADAM David CORBIN à

Aracéli TECHNIQUE André LABARTHE à Maïté POTIN Pierre ARTIGUET à David MIRANDE Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Suppléants : Michel NAVAILLES

suppléant de Bernard MORA Thérèse LASMARRIGUES-MARQUIS suppléante de Alain TEULADE Jean-Yves OLYMPIE suppléant de Elisabeth MEDARD Pierre MIQUEU-LAHORGUE suppléant de Claude LACOUR Annie REBOLLF suppléante de Jean-Michel IDOIPE Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE Marie Annie FOURNIER Suppléante de Dominique LAGRAVE

Absents:

Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE, Gérard LEPRETRE (excusé), Rosine CARDON

(excusée), Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, (excusé)

REÇU 2 5 JUIL, 2017 Le SOUS - PREFECTURE **OLORON Ste MARIE**

RAPPORT N° 170712-27-CUL-

CREATION D'UNE PROGRAMMATION INTERCOMMUNALE DE MANIFESTATIONS CULTURELLES

Mme ETCHENIQUE précise que la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn détient, en matière d'action culturelle, notamment les compétences statutaires suivantes :

- élaboration et mise en œuvre de la politique du Spectacle Vivant dans le cadre de la Scène conventionnée pour les Arts de la Marionnette,
- organisation et participation à l'organisation de manifestations culturelles d'intérêt communautaire,
- mise en œuvre des projets culturels de la Villa du Pays d'Art et d'Histoire,

Conformément à ses statuts, et suite aux travaux d'analyse et échanges au sujet de la programmation culturelle proposée, les propositions suivantes ont été formalisées :

- ⇒ Pérenniser et diversifier la programmation professionnelle,
- Accompagner la créativité artistique locale par un soutien d'artistes locaux en termes de diffusion,
- Accompagner les pratiques culturelles en proposant une programmation événementielle festive.

En pratique, la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn pourrait s'engager, en sus de la programmation « Scène Conventionnée » et des partenariats existants en matière de programmation professionnelle, dans la création d'un temps fort d'une semaine (vacances de pâques) sur la thématique de l'humour, mixant de la programmation d'artistes professionnels et des animations pour la valorisation de la pratique amateur autour de la même thématique.

Au-delà, en vue de répondre à l'objectif d'accompagnement de la créativité locale, professionnelle et amateur, la CCPOVHB pourrait lancer un appel à projets, suite auquel une programmation dans les équipements culturels intercommunaux, mais aussi « hors les murs » pourrait être proposée de manière rationnalisée d'un point de vue calendaire et budgétaire.

Le Festival de l'humour : du 14 au 22.04.2018

→ Les Montagnes de l'Humour

Programmation de 7 à 8 représentations à l'Espace Jéliote :

- 15.03.2018 avant-première (Barber Shop Quartet -humour musical)
- 14.04.2018 au 22.04.2018 :
 - OLE humour musical
 - VERINO one man show
 - PIANO FURIOSO humour musical
 - PATRIK COTTET MOINE mime bruyant
 - ANNE ROUMANOFF one woman show (x2)
- 17.04.2018 : Compagnie locale théâtre.

Le 25 JUIL. 2017

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIE

Le prévisionnel budgétaire :

Les dépenses :

- coût artistique : 51.786 € (6 représentations) / 63.886 € (7 représentations)
- coût technique : 5.400 € (6 représentations) / 6.150 € (7 représentations)

Les recettes :

- politique tarifaire : 16 à 25 € et 26 ou 40 € (Anne Roumanoff), mise en place d'un pass
- jauge Jéliote pleine (350 à 400 entrées / représentation)
- estimatif: 55.900 € (6 représentations) / 67.600 € (7 représentations)

→ Les Collines de l'Humour.

Une programmation « off » pourrait être organisée en lien avec les acteurs culturels locaux et des partenaires en capacité d'accueillir des animations avec spectacle amateur.

Une programmation intercommunale de manifestations culturelles

Il est proposé de lancer un appel à projets visant la programmation de 3 à 4 spectacles d'artistes locaux, ainsi que de projets culturels (spectacles, expositions, conférences...) par des acteurs associatifs en lien avec le territoire, dans les équipements culturels intercommunaux.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 58 voix pour, 1 contre (Mme VOELTZEL) et 9 abstentions (MM. BAREILLE, UTHURRY, GAILLAT, BAYENS, SOUMET, Mmes GASTON, BARBET, GIRAUDON, JAUBERT-BATAILLE)

- VALIDE la construction d'une programmation intercommunale de manifestations culturelles,
- VALIDE la création au printemps 2018 d'un festival de l'humour, et les conditions de sa mise en œuvre (inscription budgétaire 2018),
- VALIDE le principe du lancement d'un appel à projets « créativité locale »,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de l'opération, dès 2017,

Pyrénées AN

APPROUVE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 juillet 2017

Le 2 5 JUIL, 2017

SOUS - PREFECTURE OLORON Ste MARIE

REÇU

Suivent les signatures

Affiché le 25/07/47

Le Président

Daniel LACRAMPE